

**DECISION RELATIVE A L'ACHAT
DE MATERIEL ET DE PRODUITS D'ENTRETIEN
POUR LE CHATEAU DE BAC**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire d'acheter du matériel et des produits pour l'entretien du Château, dans l'attente du lancement d'un groupement de commande avec les communes de Estaires, Fleurbaix, Laventie et Merville ;

Vu la proposition tarifaire de la société DEVLAE MINCK ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Sont signés avec la société DEVLAE MINCK, sise 95, rue Jules Verne – CRT N°3 - 59273 FRETIN, deux devis portant sur l'achat de divers matériels et produits d'entretien, pour un total de 2 225.49 euros TTC, se répartissant ainsi :

- 793,52 euros pour l'achat de matériel spécifique ;
- 1 431,97 euros pour l'achat de produits.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le **13 AVR. 2023**

DEC 2023_68

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

